



9 éoliennes



Taille maximale des éoliennes en bout de pale :  $175_{\rm m}$ 



 $\begin{array}{c} {\text{Puissance totale}} \\ {\text{de}} \ \overline{27}_{\text{MW}} \end{array}$ 



Alimentation annuelle de 24 000 personnes en électricité verte



 $\begin{array}{l} \text{Dur\'ee d'exploitation} \\ \text{de } 30_{\text{ans,}} \\ \text{renouvelable.} \end{array}$ 



260 000€ par an de revenus pour les collectivités



A plus de km des habitations les plus proches Le projet éolien du Dôme Haut-Saônois se situe au coeur du massif forestier sur le territoire administratif des communes de Granges-le-Bourg et Saulnot.

Soutenu dès 2015 par les communautés de communes du Pays de Villersexel et du Pays d'Héricourt, engagées dans une démarche de développement des énergies renouvelables, il a fait l'objet d'études fines en concertation avec les services de l'Etat et l'ONF. L'enquête publique se tiendra du 11 novembre 2019 au 7 janvier 2020.

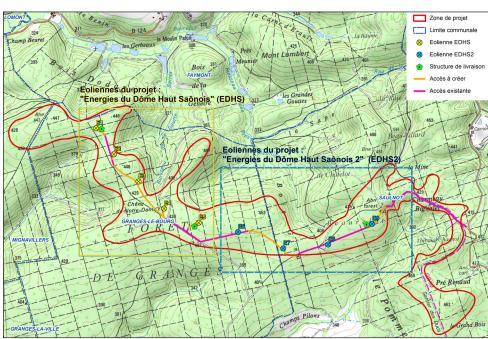
Ce document vous présente le projet dans sa globalité, ainsi qu'un aperçu des thématiques prises en compte et des démarches menées au cours de l'élaboration du projet.

Ces informations vous permettront d'avoir toutes les cartes en main pour donner votre avis sur le projet. Nous restons également à votre disposition pour toute autre question.

Bonne lecture!

### **CONTACT:**

- 🙎 Mélanie Pous (Chef de projet) melanie@opale-en.eu
- nttp://domehautsaonois.parc-eolien.eu/



Le projet global se décline en deux sous-projets Ouest et Est

## LES AMÉNAGEMENTS DU PROJET

• 9 éoliennes réparties sur les forêts communales de Crevans-la-Chapelle-lès-Granges, Granges-le-Bourg et Saulnot

> 6 sur le territoire administratif de Granges-le-Bourg, dont 3 sur du foncier appartenant à la commune de Crevans-la-Chapelle-lès-Granges; 3 sur la commune de Saulnot.

- Pour chaque éolienne,
- 1 surface empierrée de 25 ares

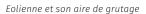
Pour positionner la grue et stocker les éléments lors du montage

• 3 structures de livraison de l'électricité

Pour gérer l'interface entre le réseau électrique des éoliennes et le réseau national

 5200 mètres d'accès, dont 63% de chemins forestiers existants Tracés définis en collaboration avec l'ONF pour optimiser la desserte forestière









Emprise d'un accès et structure de livraison (photo en dessous)

## PÉRIMÈTRE DU SITE D'ÉTUDES

Pour assurer la faisabilité technique du projet, la zone d'implantation potentielle a été définie en prenant en compte de nombreuses variables. Ces paramètres limitent fortement l'accueil d'un projet éolien dans le secteur de l'arrondissement de Lure.



## La distance aux habitations

Distance réglementaire minimale de 500 m



## La distance aux radars Contraintes d'implantation liées au radar

de Luxeuil



La présence de zones naturelles protégées à proximité.



### La disponibilité d'un raccordement sur le réseau électrique national

Raccordement sur le poste source hautetension de Lure ou sur ceux de Ronchamp et Héricourt



## La compatibilité avec les faisceaux hertziens

Consultation des opérateurs de télécommunications (distance de protection du faisceau SFR)

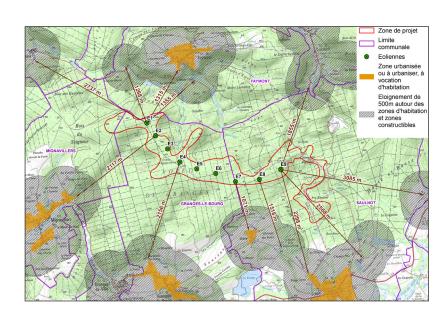


La compatibilité avec les procédures de navigation aériennes civiles et militaires

Consultation des services concernés

e positionnement du projet au cœur du massif forestier permet de garantir une distance de plus d'un kilomètre aux habitations les plus proches et de préserver au maximum le cadre de vie des habitants.

Le choix d'implanter des éoliennes sur des surfaces forestières communales permet par ailleurs d'augmenter les retombées financières au profit de la collectivité au travers des loyers versés aux communes de Crevansla-Chapelle-lès-Granges, Grangesle-Bourg et Saulnot.



# ÉTUDES MENÉES SUR LA ZONE DE PROJET ET SON PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ

Des expertises naturalistes ont été menées sur site par un bureau d'étude indépendant sur un cycle biologique d'un an.



Un bureau d'étude indépendant a réalisé des **simulations acoustiques.** 

Après avoir enregistré les niveaux de bruits existants dans les lieux de vie à proximité du projet, une modélisation informatique a permis de s'assurer que le bruit produit par les éoliennes respecte les seuils réglementaires.

Une **étude de vent** a été réalisée sur la base des données de vitesse et de direction du vent, enregistrées depuis mars 2016 par le mât de mesure

Avec une vitesse de vent moyenne estimée entre 5,8 et 6,3 m/s, la zone de projet présente un gisement favorable pour l'exploitation d'un parc éolien. A titre de comparaison, la production estimée avec 9 éoliennes de nouvelle génération de 3 MW équivaut à la production d'une vingtaine d'éoliennes ancienne génération de 2 MW.

ne **étude paysagère et patrimoniale** a été confiée à une agence indépendante. Les monuments historiques, sites patrimoniaux et enjeux de visibilité dans les secteurs proches et plus éloignés y sont identifiés. Les sites présentant un enjeu de cadre de vie ou de préservation du patrimoine sont analysés en détails.



Il est à noter que le développement de ce projet s'est fait en prenant en compte la problématique spécifique de la Chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp à travers une étude particulière. Les questionnements ont porté sur la manière dont pouvait être vu le projet depuis le site, sur la façon dont celui-ci interfère avec la Chapelle, et également sur la question du sens d'un tel projet au regard de la valeur du bien Inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Retrouvez le détail de toutes ces études ainsi que les photomontages dans le dossier d'enquête publique, mis à disposition dès le 25 novembre prochain.

Pour rendre compte de la perception du parc éolien depuis le territoire proche et éloigné, **38 photomontages** ont été réalisés.

# UN PROJET FINAL DE MOINDRE IMPACT

es études menées ont permis d'identifier des enjeux liés à l'environnement, au paysage et au cadre de vie et de faire évoluer progressivement le schéma d'implantation des éoliennes, en privilégiant les localisations présentant le moins d'impacts. Toutefois, les contraintes de faisabilité technique ne permettent pas d'en éviter certains. Ceux-ci sont alors évalués, et des mesures de réduction et/ou de compensation sont définies.

A titre d'exemple, pour préserver la biodiversité, les coupes de bois nécessaires au projet seront réalisées en dehors de la période de nidification des oiseaux. Les surfaces défrichées, ponctuelles au regard de la surface totale du massif forestier, feront l'objet d'une compensation par des travaux de boisement, reboisement ou d'amélioration sylvicole et par la mise en place d'un réseau de bois morts.

# ET APRÈS L'EXPLOITATION DU PARC?

Pour un parc éolien, le coût de démantèlement est intégré dès le départ dans l'économie du projet. Il fait l'objet d'un cadre réglementaire très précis. Avant même de commencer la construction, l'exploitant doit constituer des **garanties financières** auprès d'établissements bancaires.

Dans le cas où l'exploitant aurait déposé le bilan, cet argent serait toujours disponible au moment du démantèlement. Il revient alors au préfet de débloquer ces fonds. Le montant de la garantie financière est de 50 000 euros par éolienne au 1er janvier 2011 (défini par l'arrêté du 26 août 2011).

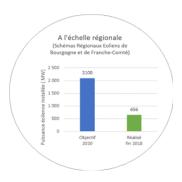
Il est mis à jour régulièrement grâce à des indices de révision, et les garanties financières sont complétées par l'exploitant tout au long de la vie du parc.

## LA PLUS-VALUE ÉCOLOGIQUE DU PARC



Le parc éolien contribue aux objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables.

La production annuelle pour les 9 éoliennes est estimée à 60,5 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle domestique de 24 000 personnes représentant 10% de la population de Haute-Saône. Cette énergie verte évitera l'émission de 18 000 tonnes de CO2.



## LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LES COLLECTIVITÉS

### LES REVENUS ANNUELS POUR LES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

		FISCALITÉ	LOYER
montant total : 260 000 € euros par an		COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)  COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)  IMPOSITION FORFAITAIRES SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAU (IFER)  TAXE SUR LE FONCIER BÂTI (TFB)	LOCATION DES PARCELLES, SERVITUDES DE PASSAGE OU DE SURVOL
Montant revenant au bloc communal (communes + communautés de communes)	180 000 €		80 000 €
de communes)  Estimation indicative pour des éoliennes de 3 MW, sous réserve de l'évolution de la réglementation			

A ces revenus annuels s'ajoutent des mesures d'accompagnement liées au cadre de vie: 45 000 € pour Saulnot, Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges, Grangesle-Bourg et Faymont ; 20 000€ pour Mignavillers, Lomont, Granges-la-Ville et Secenans.

L'économie locale bénéficiera également du chiffre d'affaires généré lors de la construction pour les travaux de terrassement et de génie civil, confiés aux entreprises locales.

# L'AVANCEMENT DU PROJET

Les expertises évoquées ci-avant ont permis d'établir l'étude d'impact environnemental du projet. Ce rapport fait partie des dossiers de demande d'autorisation de construire et exploiter le parc éolien, qui ont été déposés auprès des services de l'Etat en septembre 2017, puis complétés en janvier 2019. L'achèvement de la phase d'examen des dossiers a été notifiée le 24 septembre 2019. Les demandes d'autorisation environnementale du projet sont désormais soumises à enquête publique.

### **LES PROCHAINES ETAPES**

Une fois l'enquête publique terminée, la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS) donne également son avis sur le projet.

autorisant la construction et l'exploitation du parc éolien

# LES ACTEURS DU PROJET



Depuis 2011, Velocita Energies développe, finance, construit et velocita developpe, illiance, constrait exploite des parcs éoliens en **énergies** France. La société compte 30 collaborateurs qui réunissent

les compétences pour mener à bien un projet et assurer la gestion d'un parc éolien. Fin 2016, Velocita est entrée dans le groupe Envision Energy, 5<sup>ème</sup> fabricant mondial de turbines éoliennes avec plus de 7000 machines installées. A ce jour, Velocita a investi 300 millions d'euros dans le développement et la construction de parcs éoliens, mis en service 133MW et construit 60MW en 2019.



Depuis 10 ans, Opale Energies Naturelles accompagne la transition écologique des territoires en assurant le développement, la construction et

l'exploitation de projets éoliens, biogaz et photovoltaïques. Plus de 45 collaborateurs, répartis sur 6 agences, mettent leurs compétences au service de projets de territoires durables. Dans le cadre de ce projet Dôme Haut-Saônois, Opale EN assure le développement du projet pour le compte de Velocita Energies.

# L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 25 novembre 2019 à 9h00 au 7 janvier 2020 à 18h00, la totalité du dossier est à disposition du public. Chacun peut prendre connaissance de tous les détails du projet et faire part de son avis. Les modalités de l'enquête publique sont les suivantes :

## Pour consulter le dossier



### **AU FORMAT PAPIER**

• Aux heures habituelles d'ouverture des mairies des communes suivantes :

### Saulnot

Lundi de 9h00 à 11h00 Mardi de 16h00 à 18h00 Vendredi de 9h00 à 11h00

### Granges-le-Bourg

Lundi de 16h00 à 18h00 Mardi de 9h00 à 12h00 leudi de 9h00 à 12h00



### **AU FORMAT NUMÉRIQUE**

• Sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône:

> http://www.haute-saone.gouv.fr - Rubriques: Politiques – Environnement – Information et consultation du public - Enquêtes publiques -Eoliennes

- Sur un poste informatique en mairie de Saulnot et de Granges-le-Bourg aux jours et heures d'ouverture habituels
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Saône (bureau des affaires juridiques et du contentieux de l'État) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

### POUR DONNER SON AVIS



Par écrit, dans les registres d'enquête mis à disposition dans les communes citées ci-contre



par courriel à l'adresse électronique suivante: pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr (objet à rappeler « Parcs éoliens du Dôme Haut-Saônois avec mise en compatibilité du POS de Saulnot »)



Par voie postale, en mairie de Saulnot, à l'attention du président de la commission d'enquête

## Pour Poser vos Questions



La commission d'enquête se tient à la disposition du public pour des permanences aux jours et horaires ci-dessous :

### En mairie de Granges-le-Bourg:

lundi 25 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 lundi 23 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 mardi 7 janvier 2020 de 15h00 à 18h00

### En mairie de Saulnot :

lundi 25 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 samedi 7 décembre 2019 de 9h00 à 12h00 mercredi 18 décembre 2019 de 14h00 à 17h00 mardi 7 janvier 2020 de 15h00 à 18h00

AUX APPELS PRESSANTS DES CLIMATOLOGUES ET SCIENTIFIQUES, ET FACE AUX CONSÉQUENCES DE PLUS EN PLUS ALARMANTES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR NOS RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS, CE PROJET EST UNE RÉPONSE FORTE DE VOTRE TERRITOIRE.

CHAQUE PETIT MOT, EN MAIRIE OU PAR INTERNET, CHAQUE SOUTIEN EST IMPORTANT: RÉPONDEZ PRÉSENT, CONTRIBUEZ À LA TRANSITION ENERGÉTIQUE, SOUTENEZ LE PROJET ÉOLIEN DU DÔME HAUT-SAÔNOIS!